

Formation départementale des AVS : Système éducatif et fonctionnement administratif .

Module 5B :

- **Climat scolaire**
- **Punitions**
- **Sanctions**
- **Harcèlement**
- **Instances de l'établissement**

Cadre juridique et fonctionnement pratique

Lycée Augustin HEBERT, 13 mars 2018,
Adrien MONCOMBLE

INTRODUCTION :

Qu'est ce que le climat scolaire ?



Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative. Il renvoie à l'analyse du contexte d'apprentissages et de vie, et à la construction du bien vivre, du bien être pour les élèves et pour les personnels dans l'école.

La qualité et le style de vie scolaire reposent sur un sentiment de sécurité mais ce sont surtout l'engagement, la motivation, le plaisir qui comptent. Le climat scolaire reflète aussi le jugement qu'ont les parents, les personnels et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école. Cette notion de « climat » repose sur une expérience subjective de la vie scolaire. Elle prend en compte non pas l'individu mais l'école en tant que groupe large, et les différents groupes sociaux au sein et autour de l'école.

Extrait du site www.reseau-canope.fr/climatscolaire

Pourquoi agir ?

Pour améliorer la réussite scolaire. Un bon climat scolaire améliore l'implication des élèves dans les apprentissages et développe l'estime de soi.

Pour réduire les inégalités. Un bon climat scolaire augmente les résultats scolaires, indépendamment des facteurs socio-économiques initiaux (*Astor, Benbenishty, Estrada, 2009*).

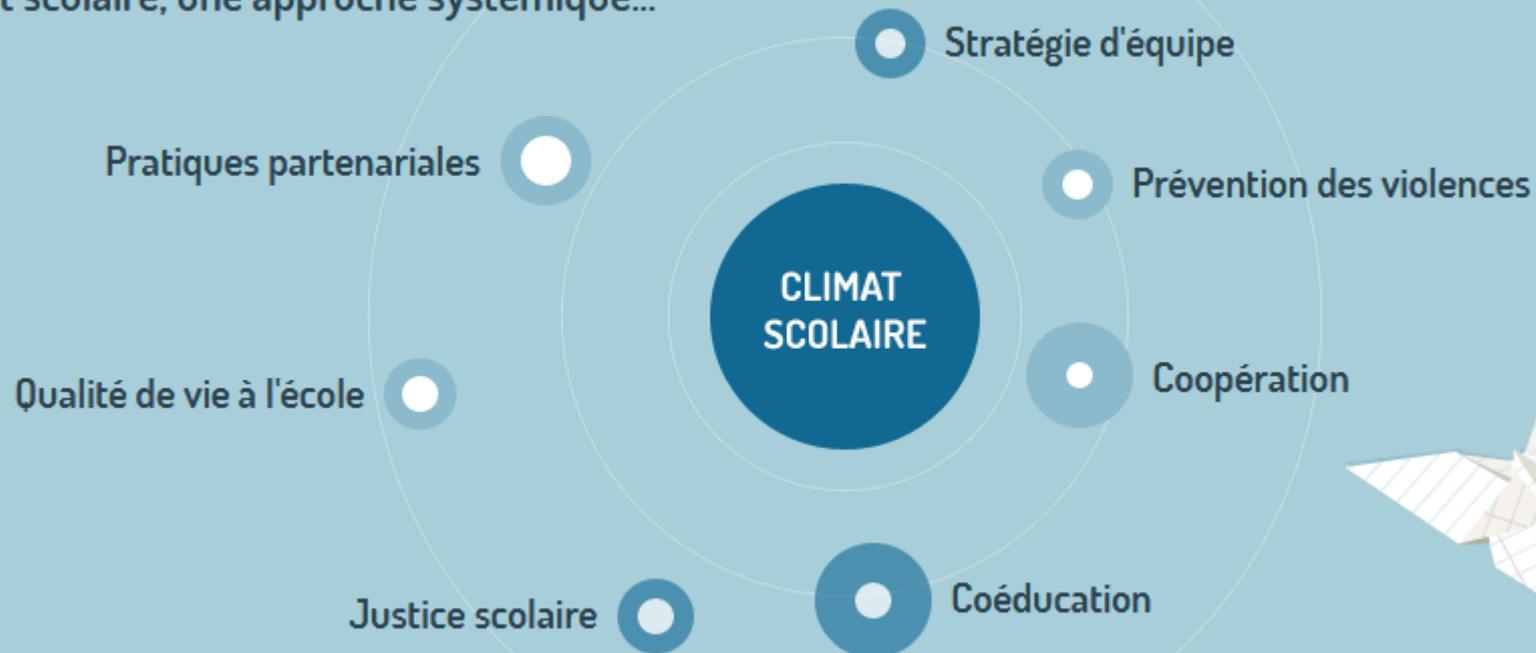
Pour faire baisser la victimation. Le lien indiscutable entre « climat scolaire », qualité des apprentissages, réussite scolaire et victimation à l'école est largement établi par la recherche.

Pour améliorer le moral des élèves et des enseignants. Un climat scolaire serein permet de réduire le stress, d'éviter l'isolement.

La loi de refondation de l'École du 8 juillet 2013 postule la nécessité d' « **améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne** en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité ».

Problématique : quels sont les leviers d'amélioration du climat scolaire d'un établissement ?

Le climat scolaire, une approche systémique...



I. Le règlement intérieur de l'établissement et les procédures disciplinaires : fixer un cadre clair et partagé par tous pour apporter des réponses justes.

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES

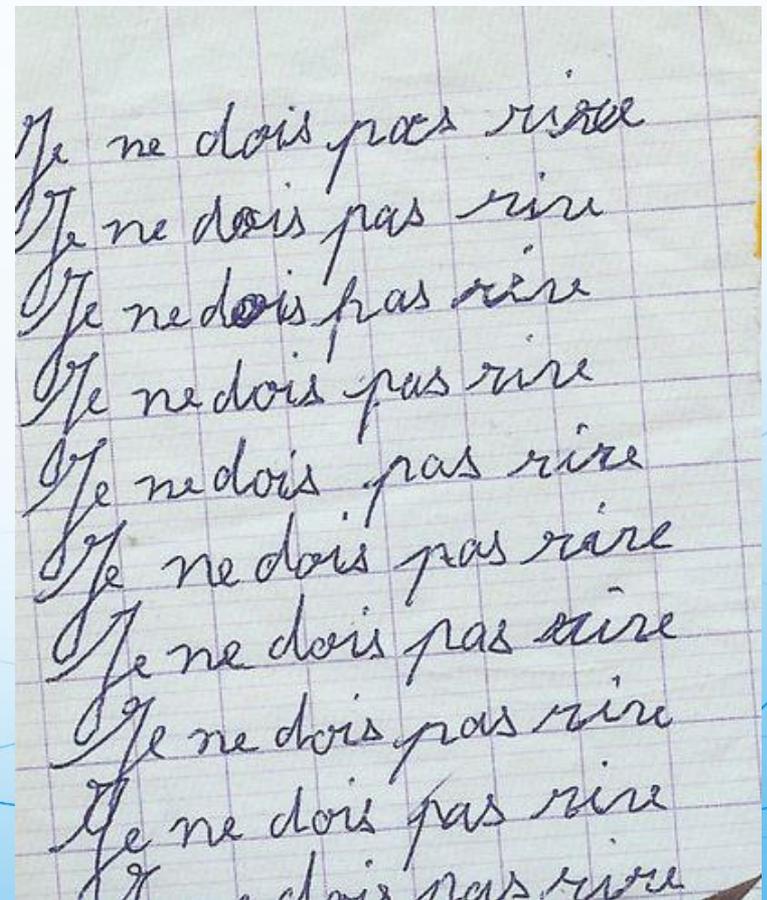
IL EST DÉFENDU

- 1° DE PARLER BRETON ET DE CRACHER A TERRE;
- 2° DE MOUILLER SES DOIGTS DANS SA BOUCHE pour tourner les pages des livres et des cahiers;
- 3° D'INTRODUIRE DANS SON OREILLE le bout d'un porte-plume ou d'un crayon;
- 4° D'ESSUYER LES ARDOISES EN CRACHANT DESSUS ou en y portant directement la langue;
- 5° DE TENIR DANS SA BOUCHE les portes-plumes, les crayons, les pièces de monnaies, etc.;

Vous-vez savoir maintenant pourquoi ces défenses vous sont faites? Demandez-le à vos maitres qui vous donneront les explications nécessaires.

Souvenez-vous enfin que vous ne devez pas seulement obéir vous-mêmes à ces prescriptions, mais que vous avez encore le devoir de les faire connaître à tout le monde.

Affiche bretonne,
années 1930



1- S'appuyer sur le règlement intérieur.

Le règlement intérieur définit les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative.

Voté en CA, il précise les règles de vie collective applicables à tous les membres de la communauté éducative dans l'enceinte de l'établissement. Il est le fondement du « **vivre ensemble** » et ne peut en aucun cas se réduire à un énoncé des seules obligations des élèves et au régime des punitions et des sanctions qui les concernent.

Toutefois, souvent, les professeurs ne se sentent pas soumis à ces règles. Il est pourtant fondamental que les personnels soient exemplaires.

Les heures de vie de classe sont l'occasion de travailler à une appropriation collective des concepts que contient le règlement intérieur. <https://www.youtube.com/watch?v=UbevDJBHEeo>

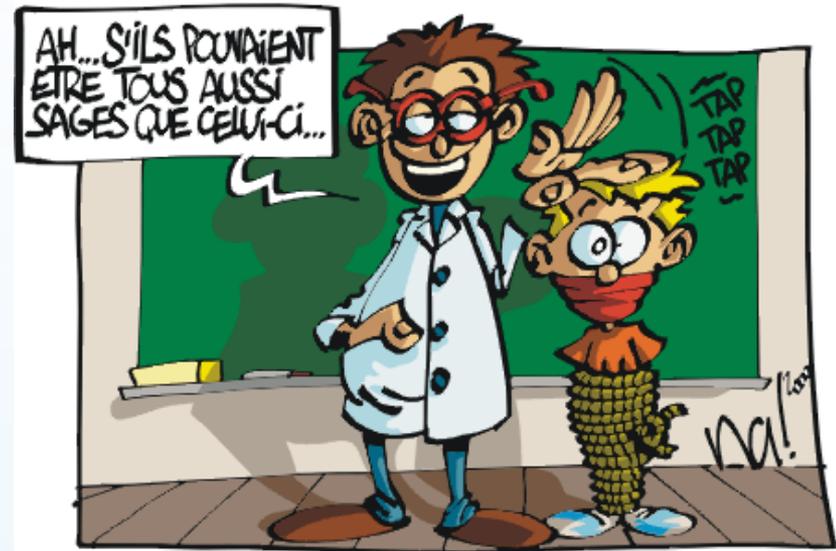
Il faut faire référence au règlement intérieur explicitement.

L'objectif : obtenir le respect des règles par les élèves parce qu'ils en comprennent l'utilité sociale et pas seulement pour ne pas être punis.

→ Environ 80% des élèves adhèrent à la règle et au cadre, moyennant une explication via des mises en situation

→ Environ 15% des élèves requièrent une intervention de plusieurs acteurs pour adhérer à la règle.

→ Environ 5% des élèves relèvent de prise en charges spécifiques et nettement différenciées



2- Proposer un cadre disciplinaire juste et compris pour une réparation morale de la victime et un réelle portée éducative pour l'auteur d'un méfait.



Punitions et sanctions - Quels objectifs ?

Les procédures et mesures prises doivent être éducatives et favorables au sentiment d'être considéré avec justice et respect.

Tout en garantissant une gestion des conflits et des incidents respectueuse et constructive, la manière d'instaurer et de préserver l'ordre scolaire doit éviter le sentiment d'impunité qui est source de sentiment d'injustice.

Définitions :

Les punitions se distinguent simplement des sanctions car elles **peuvent être prononcées immédiatement par tout personnel de l'établissement** pour un manquement mineur aux obligations des élèves ; des perturbations de la vie de la classe ou de l'établissement.

Une punition peut prendre diverses formes plus ou moins indiquées dans un règlement intérieur. Elle doit cependant respecter les principes de droits.

La sanction est la conséquence du manquement à une règle de l'établissement scolaire, ou à un comportement perturbant l'ordre scolaire face auquel la communauté scolaire souhaite répondre pour que l'élève comprenne ce qui est acceptable. La sanction s'applique en fonction des normes en vigueur et d'une **réglementation explicitement définie par le code de l'éducation en accord avec les principes généraux du droit.**

ORGANISATION DES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

LES PUNITIONS concernent

- les manquements mineurs aux obligations des élèves,
- les perturbations dans la vie de la classe ou du collège

- Remarque orale
- mot dans le carnet
- observation écrite dans le carnet
- devoir supplémentaire
- retenue sur temps scolaire
- retenue hors temps scolaire de 17h-18h

L'enseignant peut donner seul toutes ces punitions à condition d'avoir entendu la version de l'élève et d'en informer la CPE

L'EXCLUSION DE COURS

Attention ! Ceci est une mesure à caractère exceptionnel ce qui implique qu'elle s'accompagnera d'une convocation de l'élève par la CPE et obligatoirement d'un point avec le professeur.

MESURES ALTERNATIVES :

- Médiation
- Engagement de l'élève et/ou fiche de suivi
- tutorat éducatif/pédagogique
- confiscation d'un objet
- commission éducative (elle examine la situation d'un élève en dehors d'une procédure disciplinaire)
- Classe oxygène

AUTRES DEMARCHES :

- Contacter la famille par téléphone,
- Entretien avec l'élève et /ou la famille en y associant la CPE, le PP, un autre professeur, la principale ou son adjoint, un assistant

LES SANCTIONS concernent

- les manquements graves ou répétés aux obligations des élèves
- les atteintes aux personnes et aux biens

SANCTIONS :

- Avertissement solennel
 - Blâme
 - Le Travail d'Intérêt Général
 - Exclusion temporaire jusqu'à 8 jours
 - Exclusion par mesure conservatoire
 - Exclusion définitive
- du ressort du chef d'établissement
- du ressort du conseil de discipline
- Les sanctions sont prises à partir de faits précis rédigés (rapports d'incidents) par les membres du personnel.

PRINCIPES A RESPECTER POUR LES PUNITIONS ET LES SANCTIONS

Légalité des fautes et des sanctions : comme des faits extérieurs liés au statut de l'élève

Individualisation : chaque élève et chaque transgression sont différents

Proportionnalité : la décision doit être proportionnelle à la faute

Attention à la double peine !

Contradictoire : l'élève doit dans tous les cas être entendu.

A FAIRE

- Respecter ce cadre qui se réfère aux textes,
- Connaître le règlement intérieur
- Ne jamais rester seul(e)
- Ne pas laisser une situation s'envenimer

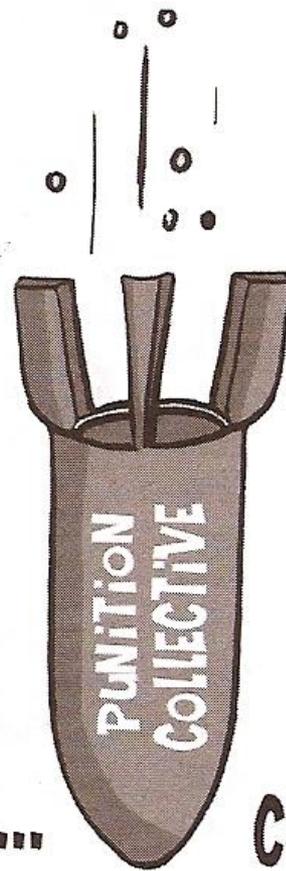
A NE PAS FAIRE

- Violence physique ou verbale
- Humiliation, position dégradante
- Sanctionner le comportement à travers l'évaluation du travail personnel
- Les punitions collectives
- Les lignes
- La note zéro pour un motif disciplinaire

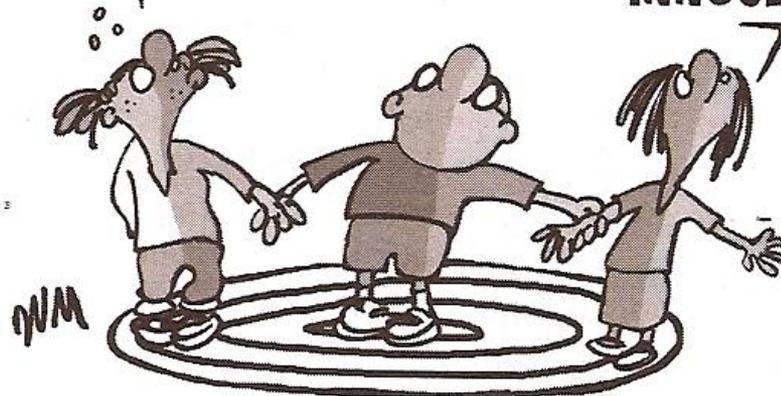
Un cas particulier : les mesures de responsabilisation.

- Participer en dehors des heures de cours, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives pendant une durée de 20 heures maximum.
- Elle peut se dérouler au sein de l'établissement ou d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'Etat.
- L'accord de l'élève et de son représentant légal doivent être recueillis.

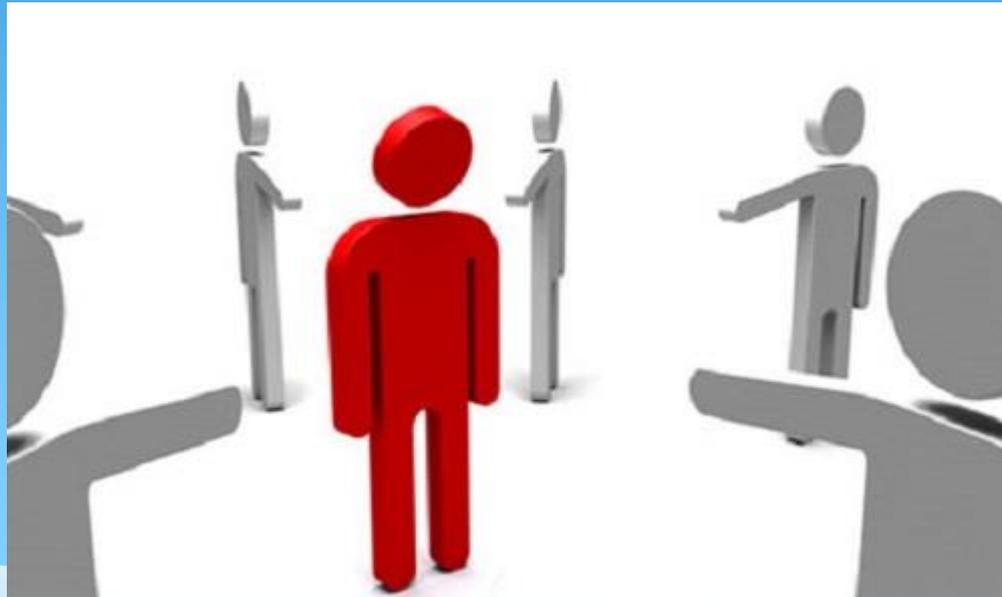
**UNE PUNITION
COLLECTIVE ...**



**ÇA FAIT TOUJOURS
DES VICTIMES
INNOCENTES**



II. Le harcèlement scolaire : grande cause ministérielle.



Etudes de cas

Vidéos :

- * le téléphone portable et le cyber harcèlement.
- * Témoignage de Jonathan

- * Article : qui sont les harceleurs ?

Quelques invariants :

Qui est harcelé ?	Qui est harceleur ?	Comment se concrétise le harcèlement ?	Quelle est la réaction des autres (élèves, adultes) ?	Comment y mettre un terme ?

Que nous dit la recherche ?

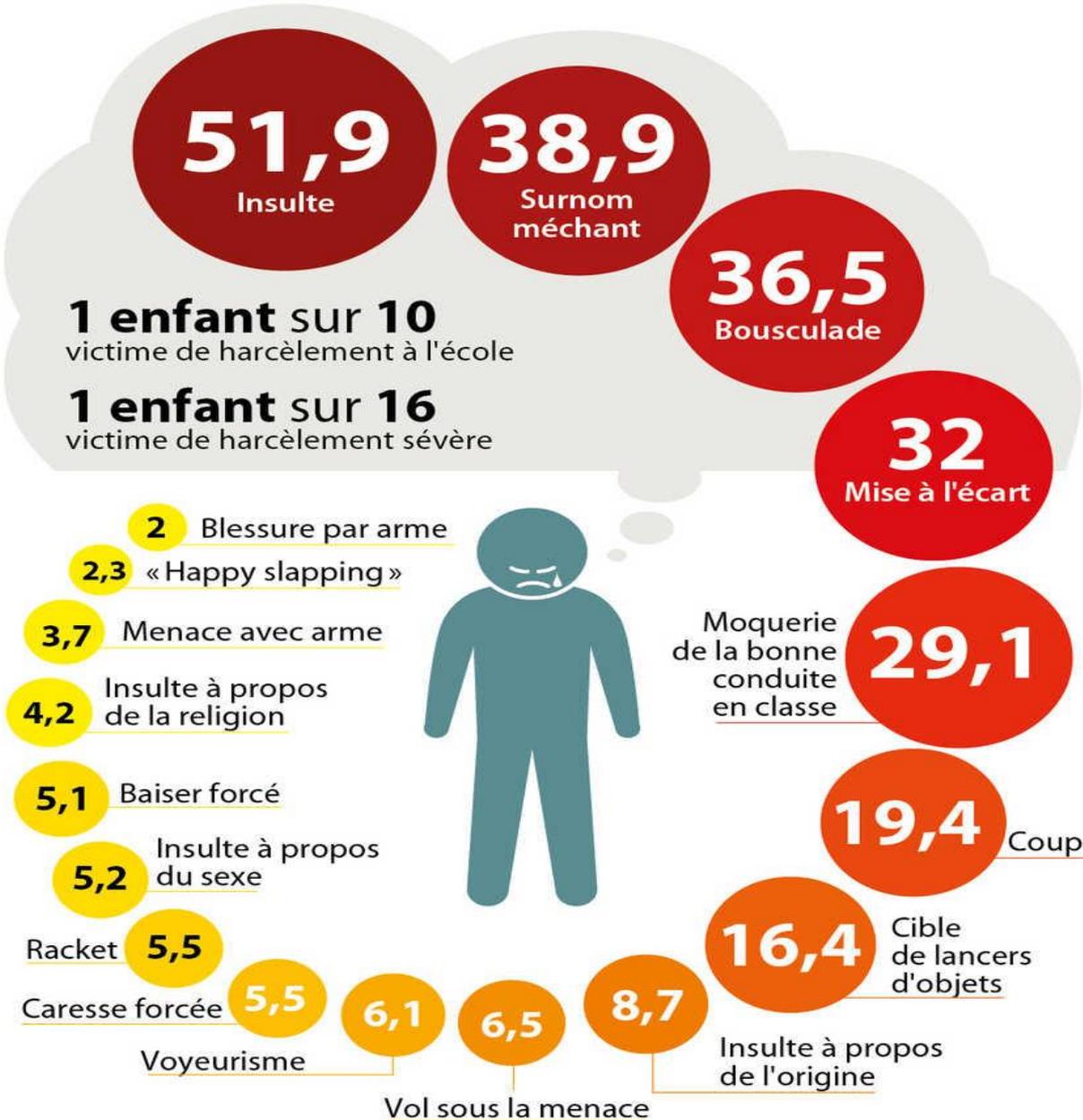
Les deux dernières enquêtes de climat scolaire en France, passées auprès des élèves et auprès des personnels du primaire et du secondaire montrent que :

- une grande majorité d'élèves vivent plutôt heureux dans leur établissement mais 1 élève sur 10 est victime de harcèlement douloureux en milieu scolaire ;
- 11 à 12% d'élèves sont harcelés. Le harcèlement moral s'élève à 14% avec des conséquences en termes de santé mentale, et de scolarité (décrochage, absentéisme, perte d'image de soi, tendances dépressives) ;
- on observe une surreprésentation des garçons victimes et agresseurs ;
- 25% des élèves absentéistes le sont pour des raisons de harcèlement (*Blaya, 2009*) ;
- l'amélioration du climat scolaire et le développement des compétences sociales des enfants, en particulier l'empathie, apaisent l'ensemble des relations au sein de l'école (*À l'école des enfants heureux, enfin presque, OIVE/Unicef, 2011*) ;

Extrait du site www.reseau-canope.fr/climatscolaire

Le harcèlement à l'école

Proportion d'élèves qui déclarent avoir subi... (en %)



« La seule façon de sortir du harcèlement est de briser le silence, d'aider la victime à le faire »

Extrait de « Condamné à me tuer », Jonathan Destin.

« Il est nécessaire de croiser les regards et de rester ouvert à différentes hypothèses. Aucune situation ne peut être résolue par une seule personne ».

Extrait du « Guide contre le harcèlement à l'école. »

Clip de sensibilisation (extrait du site nonauharcelement.fr)



III. Le rôle des instances de l'établissement dans l'amélioration du climat scolaire.



Les parents d'élèves
au sein des instances
de l'établissement

**COMMISSION
PERMANENTE**

-Prépare certains travaux
du conseil d'administration
-En règle générale, 2 à 3 réunions par an

**3 titulaires et
3 suppléants**

élus en leur sein par les
titulaires et suppléants du
conseil d'administration

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

-Prend toute les grandes décisions en matière
d'administration et de gestion de l'établissement
(budget, préparation de la rentrée scolaire...)

-En règle générale, 5 réunions par an

**7 titulaires et
7 suppléants**

élus par l'ensemble
des parents d'élèves
du collège

**CONSEIL DE
DISCIPLINE**

Statue sur les cas disciplinaires graves

**3 titulaires et
3 suppléants**

élus en leur sein par les
titulaires et suppléants du
conseil d'administration

**COMMISSION
EDUCATIVE**

Statue sur les cas disciplinaires et/ou
éducatifs particuliers – propose des
solutions éducatives.

**1 parent au moins
désigné par le chef
d'établissement sur
proposition des
responsables des listes
ayant obtenu des voix**

**COMMISSION
D'HYGIENE ET DE
SECURITE**

Traite de toute question ayant trait à l'hygiène
et à la sécurité dans l'établissement et formule
des propositions en la matière
au conseil d'administration

**2 titulaires et
2 suppléants**

issus du conseil
d'administration

**COMITE D'EDUCATION
A LA SANTE
ET A LA CITOYENNETE**

désignés par le chef
d'établissement sur proposition
des responsables des listes
ayant obtenu des voix lors de
l'élection de parents d'élèves
au conseil d'administration

CONSEILS DE CLASSE

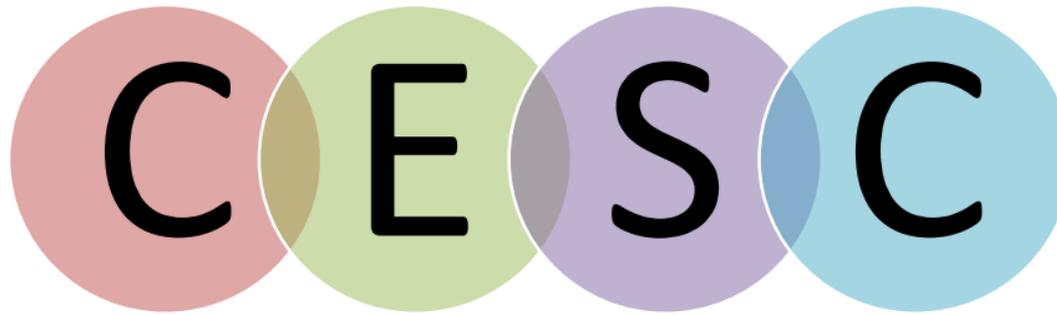
**2 titulaires et
2 suppléants
par classe**

ouvert aux parents volontaires, désignés par le
chef d'établissement



**Deux instances au cœur de la politique
d'amélioration du climat scolaire :
le CESC et le CVC.**





Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Le CESC est présidé par le chef d'établissement et peut comprendre :

- des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives ;
- des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ;
- des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil ;
- des représentants des partenaires institutionnels (police, gendarmerie, service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et associatifs) et un ou plusieurs représentants de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

Il détermine la politique globale de santé et de lutte contre la violence.

Quelques exemples d'actions du CESC au collège de Nonancourt :

Opération « brioches »	L'opération « brioches » va à nouveau permettre cette année de tisser des liens et un partenariat fructueux avec l'EHPAD du Bois Clair, servant ainsi les valeurs de tolérance et de solidarité tout en forgeant les consciences citoyennes de nos élèves.
Collectes	<ul style="list-style-type: none">- La collecte des bouchons se poursuit au profit des bouchons d'amour.- Une collecte alimentaire pourra être proposée sur le modèle suédois : « excentricité contre nourriture »
Lutte contre le harcèlement	L'ENT continue d'être l'interface privilégié de communication à l'endroit de la communauté éducative sur cette thématique. Par le visionnage de vidéos et des échanges avec leur professeur, la journée nationale de lutte contre le harcèlement sera mise à profit pour sensibiliser toutes les classes sur le même créneau horaire.
Intervention de la BPDJ dans toutes les classes.	Les interventions de la BPDJ sont reconduites cette année et les thématiques légèrement amendées : 6 ^e : la responsabilité pénale et le harcèlement. 5 ^e : les risques liés aux réseaux sociaux, le droit à l'image. 4 ^e : la prévention des conduites addictives : l'alcool et le tabac 3 ^e : la prévention des conduites addictives : le cannabis (implications sanitaires, sociales et pénales).

Handi'chiens	Poursuite de la course Handi'chiens qui concourt à la promotion du « vivre ensemble ».
Santé	<ul style="list-style-type: none">- Dans le cadre du CESC de BEF, l'opportunité de soumettre à nouveau les élèves à un questionnaire de santé sera étudiée. Ce qui nous permettrait de mieux comprendre les besoins et de mieux cibler les actions du CESC.- Renouveler l'opération « petit déjeuner »
PSC1	Une sensibilisation aux gestes de premiers secours ainsi qu'une formation PSC1 pourra être proposée à un public désigné (élèves volontaires, délégués, élèves décrocheurs...).



Les conseils de la vie collégienne donnent la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les collèges, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du **mieux-vivre** pour les élèves.

OBJECTIFS :

- De meilleurs rapports élèves-adultes
- Une meilleure implication des élèves dans la vie de leur collège
- Un sentiment d'appartenance à l'établissement plus grand et renforcé
- Une mobilisation plus forte des enseignants concernant les problématiques des élèves
- Amélioration du cadre de vie et du bien être des élèves dans leur établissement
- Valorisation plus grande des projets et des réussites des élèves
- Diminution des conflits entre élèves

Exemple de réalisation d'un CVC : video.

AMÉLIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE



CONCLUSION :

- Le climat scolaire dépend de multiples facteurs qui dépassent le simple cadre du règlement intérieur, du régime disciplinaire et des seules instances.
- Un mot d'ordre pour parvenir à son amélioration : faire vivre, dans la confiance, une école bienveillante et exigeante, en coopération avec tous les acteurs (dont les parents d'élèves).



Climat scolaire positif
respect + sécurité + inclusion